

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2017**

L'An deux mille dix-sept

Le Premier Mars, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22.02.2017

PRESENTS : FROMENT R., GROLLEAU D., FAUCHER M., PIGNON M., MAROUSSIE G., BOURNEL P., ROBIN A., GONJOT C., SEGUI H., ARCHAMBAUD M., MASSIOT J.

ABSENT : BOBINEAU P. , CHARLE L.

(arrivée de Mr BOBINEAU Patrice à 20 h 35)

Secrétaire de séance : Mr GROLLEAU Denis

Pouvoir de Mr CHARLE Laurent à Mr FROMENT René

Pouvoir de Mr BOBINEAU Patrice à Mr MASSIOT Joel

OBJET :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 23 Janvier 2017
- Comptes de gestion 2016 du budget général de la commune, des budgets annexes (lotissement de La Passerelle, lotissement de la Zone Artisanale, Caisse des Ecoles, commerce Multi-services)
- Comptes administratifs 2016 du budget général de la commune, des budgets annexes (lotissement de La Passerelle, lotissement de la Zone Artisanale, Caisse des Ecoles, commerce Multi-services)
- Affectation du résultat d'exploitation 2016 de la commune
- Etat des restes à réaliser pour l'année 2017
- Loyer commercial de la Boulangerie
- Caducité du POS au 27 Mars 2017
- Transfert automatique des pouvoirs de police spécial à la Communauté de Communes du Sud Vendée Littoral
- Propositions de devis du Laboratoire de l'Environnement de la Vendée pour des analyses à la Cantine, garderie et Ecole
- Adhésions 2017 :
 - o Association des Maires Ruraux de France
 - o Association Aligatore
 - o Fédération Départementale contre les groupements de Défense contre les nuisibles
- Cotisations 2017 :
 - o Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée
 - o Association Théâtre Le Jean Baptiste
- Demande de Subvention ADMR (aide à Domicile en Milieu Rural)
- Paiement TVA sur la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la pose de panneaux du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
- demande de participation aux frais de plantation 2016 de la Chambre d'Agriculture à deux exploitants agricoles
- Paiement assurances année 2017

- Paiement de 6 tapis d'éveil à MANUTAN
- Demande de location du Bar sur la Place du Champ de Foire pour le 1^{er} Juillet 2017
- Tarifs chaises et tables de la Salle des Fêtes en cas de dégradation
- Demande de l'Amicale Laïque : organisation d'un vide grenier dans la salle des fêtes le 9 avril 2017.
- Questions diverses

Précédent compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal,

- Par 11 Voix pour, approuve les comptes de gestion 2016 du budget principal et des budgets annexes (Lotissement de la Passerelle, Lotissement de la Zone Artisanale, Commerce Multi Services)
- Par 11 Voix pour, approuve les comptes administratifs 2016 du budget principal et des budgets annexes (Lotissement de la Passerelle, Lotissement de la Zone Artisanale, Commerce Multi Services)
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget principal ainsi :

Résultat de fonctionnement

Excédent antérieur reporté + 568 314.91

Résultat de l'exercice + 109 988.60

Excédent au 31/12/2016 + 678 303.51

Investissement

Solde d'exécution N-1 + 274 035.97

Excédent R001 - 252 419.90

Soldes des restes à réaliser - 394 920.74

Besoin de financement 373 304.67

Affectation complémentaire en réserves (1068)..... 373 304.67

Affectation à l'excédent reporté (R002) 304 998.84

- Décide de reconduire la gratuité du local commercial de la boulangerie pour 6 mois supplémentaires soit jusqu'au 31 août 2017.
 - Est informé de la caducité du POS au 27 Mars 2017, avec application du RNU (règlement national d'urbanisme)
 - Est informé de l'extinction du droit de préemption au 27 Mars 2017
 - Est informé que Monsieur le Maire va prendre un arrêté refusant le transfert des pouvoirs de police spéciale à la Communauté de Communes du Sud Vendée Littoral suivant :
 - o Voirie (police de la circulation et du stationnement et délivrance des autorisations de stationnement du taxi)
 - o Procédure de péril et des édifices menaçant ruine
 - o La sécurité dans les établissements recevant du public à usage total ou partiel d'habitation
 - o La sécurité des immeubles collectifs à usage d'habitation
 - o Le transfert des décharges sauvages.
 - Accepte les devis du laboratoire Analyse de la Vendée pour les analyses bactériologiques et recherche de légionella, lieux de prélèvement :
 - o Garderie périscolaire
 - o Ecole Publique
- montant du devis : 177.83 € TTC
- o Contrôle de produits alimentaires à la cantine, trois passages par an : 342.34 € TTC
 - o Analyse bactériologique et recherche de légionella, et analyse bactériologique de type B3 montant : 285.47 € TTC

- Accepte les adhésions et cotisations 2017 ci-dessous :
 - o Adhésion à l'Association Aligatore : 20.00 €
 - o Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France : 56 € + 19 € (abonnement mensuel)
 - o Adhésion FDGDON : 145.35 €
 - o Cotisation à l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée: 51.72 €
 - o Cotisation à L'Association des Maires de Vendée : 143.03 €
 - o Cotisation Théâtre « Le Jean Baptiste » : 15.00 €
- Accepte le versement de subvention à l'ADMR de Chaillé-les- Marais d'un montant de 2 579.02 €
- Accepte le paiement de 90.62 € au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
- Accepte de facturer à deux habitants de la commune les arbustes qui leurs ont été fournis suite au programme de plantation 2016 effectué en partenariat avec la Chambre d'Agriculture
- Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les paiements ci-dessous concernant les contrats d'assurance à la Société AREAS :
 - o Contrat Bris de Glace, montant à régler : 379.00 €
 - o Contrat Responsabilité Civile : 1 097.00 €
 - o Contrat Incendie des communes : 5 122.00 €
 - o Contrat Tracteur John Deer : 266.00 €
 - o Contrat protection juridique : 629.00 €
- Autorise Monsieur Le Maire à encaisser un chèque concernant un sinistre de vitre brisée à l'École Publique, montant du remboursement : 89.00 €.
- Autorise Monsieur Le Maire de procéder au paiement de : 6 tapis d'Eveil à l'entreprise MANUTAN d'un montant de 593.87 € TTC
- Décide de fixer un tarif de location du Bar, place du Champ de Foire, réservé aux habitants de la commune :
 - o Forfait location : 50.00 € par jour d'utilisation.
 - o Caution : 300.00 €
 - o Le locataire devra fournir une attestation d'assurance
 - o Un état des lieux sera fait avec un agent de la commune et un membre du Comité des Fêtes.
- Décide de facturer les tables et chaises de la Salle des Fêtes en cas de dégradation, les tarifs seront :
 - o Chaise : 28 € TTC, l'unité
 - o Table : 50 € TTC, l'unité
- **Questions diverses :**
 - Les travaux d'effacement de réseaux, Rue du Paradis et Rue du Fief du Bois sont en cours
 - Les travaux pour l'aménagement du Stade sont en cours, question de Monsieur Le Deuxième Adjoint, y aura-t-il un avenant au Marché pour le gravillonnage de la Piste destiné à L'Association du Centre de Dressage ? normalement les dépenses seront partagées par moitié (commune et Communauté de Communes du Sud Vendée Littoral)
 - Travaux à prévoir à L'École Publique : il s'avère que la charpente de la toiture de l'École Publique doit être traitée (présence de capricornes et autres insectes), des devis sont en cours, il faudra prévoir ces dépenses au budget primitif 2017.
 - Demande de L' Association de L'Anguille Chaillezaise pour l'utilisation du Bar place du Champ de Foire le 21 Mai sur la Place du Marché à l'occasion de leur Brocante annuelle : tous les ans l'association organise une Brocante et change de communes, cette année notre commune est sollicitée. Accord à l'unanimité des membres présents.
 - Repas du personnel et des élus le 18 Mars : 26 personnes sont inscrites.

Levée de séance 22 h 35.